

LE MOUVEMENT D'APPUI  
AU NOM  
VILLE DE SAGUENAY

SAGUENAY - Jonquière, 20 août 2003

Monsieur Marc Painchaud,  
Secrétaire de la Commission de l'aménagement et du territoire  
**ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**  
1035, rue des Parlementaires  
Édifice Pamphile-Le-May  
3<sup>e</sup> Étage - Bureau 3.34  
Québec, (Québec)  
G1A 1A3

Monsieur le Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir,  
Membres de la Commission parlementaire,  
Mesdames, Messieurs,

Bonjour ! Permettez-nous dans un premier temps de nous présenter ! Notre Mouvement, connu comme le MOUVEMENT D'APPUI AU NOM VILLE DE SAGUENAY, a été particulièrement actif lors de la *consultation publique*, sur le choix du nom de notre ville.

Il regroupe plusieurs citoyens, en provenance de toutes les composantes de SAGUENAY, telles que : Jonquière, Chicoutimi, La Baie, Lac Kénogami, Canton Tremblay, Shipshaw et Laterrière. Ceux-ci ont généreusement donné de leur temps et se sont impliqués honnêtement pour contribuer au premier geste fondateur de notre ville. Celui de lui donner un nom...

Ce geste fondateur a marqué l'actualité, non seulement au Saguenay-Lac-St-Jean, mais à la grandeur du Québec !

La population, lors de la consultation publique organisée par les autorités municipales, les 12, 13 et 14 avril 2002, a tranché la question en choisissant le nom de SAGUENAY, par plus de 3 411 voix de majorité. Plus rassembleur, le nom de SAGUENAY a été privilégié par près de 52,3 % de la population s'étant exprimée.

Aussi, pourquoi intervenons-nous auprès de vous aujourd'hui ? Pour reprendre le débat sur le nom ? **Absolument pas !** La population a fait son choix...; elle s'est prononcée démocratiquement, et pour nous, c'est un dossier clos !

La municipalité a d'ailleurs adopté par résolution, le 27 juin 2002, le dépôt du rapport reconnaissant le résultat de la « consultation populaire », confirmant que la nouvelle *municipalité* portera le nom de **Ville de Saguenay**.

Autre fait intéressant, ce choix fut exactement le même que celui proposé par feu Me Pierre Bergeron, dans son rapport sur la fusion municipale à SAGUENAY, le même que celui recommandé par les sept maires directement concernés par la dite fusion, et le même que celui désigné par le Gouvernement du Québec dans son décret 841-2001, créant Ville de Saguenay.

Aussi, nous croyons qu'il est plus constructif, voire impératif même, de travailler à bâtir notre grande ville, SAGUENAY, la 6<sup>e</sup> en importance au Québec, que de vouloir éterniser un débat, qui ne fait que cristalliser des positions maintes fois exprimées.

Dans ce contexte, entrons dans le vif du sujet et parlons du projet de loi 9, qui concerne la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités.

## **UN PROJET DE LOI « SANS ÂME » !**

Nous nous inquiétons du projet de loi no 9, tel qu'il est conçu présentement. La volonté du Gouvernement de permettre à la population de se prononcer sur la question des fusions forcées est certainement noble et démocratique...! Mais à sa lecture (le projet de loi), nous constatons que celui-ci n'a pas d'*âme*.

Nous convenons qu'il traite longuement de la mécanique qui entoure la consultation à venir, tout en précisant de façon pointue les futures modalités de fonctionnement dans le cas où les citoyens opteraient pour revenir à leurs anciennes entités municipales.

Mais quelle est donc la véritable vision du Gouvernement du Québec, derrière ce projet de loi ?

D'un côté on permet (si on peut dire) les défusions...; mais les citoyens qui choisiraient cette voie, devront verser dans un *futur éternel* une pension alimentaire à la dulcinée..., malgré le fait que ce fut un mariage forcé, imposé par une loi... C'est tout de même spécial, d'où nos questions.

Quelle est la volonté du Gouvernement derrière ce projet de loi ? Qu'y a-t-il dans celui-ci, de *positif* pour le citoyen ? Les gens se retrouvent face à deux choix : le « **statu quo** », ou la « **défusion** » qui n'en est pas vraiment une... Non ! Il n'y a rien qui suscite l'enthousiasme dans cela...

Pourquoi le Gouvernement de Monsieur Charest, via le présent projet de loi, n'obligerait-il pas les autorités municipales à déposer, et à proposer à leurs citoyens un « **projet de société** », orienté vers l'avenir..., lequel viserait justement à améliorer le fonctionnement actuel de leur ville respective, dans le dessein de mieux répondre aux besoins et aux attentes des citoyens ? Et ce, **avant que ne se fasse l'ouverture des registres sur la défusion** ?

L'objectif recherché :

Forcer les élus, suite aux premières années de *vie commune* imposée par la fusion, à faire un examen de conscience, sur ce qui ne va pas dans leur ville respective. À amorcer une réflexion sur ce qui pourrait être fait pour en améliorer le fonctionnement et le développement...; sur la qualité des services dispensés; sur le sentiment d'appartenance qui fait défaut; de même que sur le partage des pouvoirs entre l'exécutif et les Arrondissements, lequel suscite toujours du mécontentement à la fois à SAGUENAY, et ailleurs. Le tout : dans un objectif de mieux répondre aux véritables besoins des citoyens et à leurs attentes.

Monsieur le Ministre, si de façon constructive, les élus municipaux proposent à leurs citoyens, un *projet de société, soutenu par un plan de développement* avant l'ouverture du registre, le choix de la population concernée ne devient plus entre le « statu quo » et la « défusion... ». Mais entre l'espoir et le rêve d'y bâtir une **cité meilleure**..., avec de réelles propositions de changements et d'améliorations, ou à défaut le choix de la défusion...

Convenons que peu de municipalités ne peuvent se targuer et avancer que tout va bien dans leur ville, depuis l'imposition de la fusion... Aussi, nous croyons qu'il faut saisir l'opportunité de la présente consultation sur les fusions, pour amorcer des changements bénéfiques à l'égard du fonctionnement, du développement et de la gestion de nos villes, lesquels pourraient mieux répondre aux aspirations des citoyens, en reconquérir les cœurs, et ultimement éviter que la signature du registre ne conduise à un référendum.

Le projet de loi no 9, tel que bâti actuellement, n'est pas proactif. Il est neutre !

Il doit convaincre les citoyens que le Gouvernement est attentif à leurs préoccupations, que le Gouvernement se soucie de leur bien-être à l'intérieur des villes, et que l'*exercice démocratique* qui s'en vient sera à leur avantage... Aussi, faisons en sorte que les autorités municipales fassent de nouvelles propositions à leurs citoyens, qu'ils déposent un **projet de société** collectif, visant à améliorer le fonctionnement et le développement de leur municipalité.

#### **L'OUVERTURE DES REGISTRES :**

Notre analyse s'est portée sur les conséquences entourant l'ouverture du registre en même temps pour tout le monde, à l'intérieur d'une ville fusionnée.

La problématique est la suivante :

Imaginons qu'à SAGUENAY, seuls les citoyens de La Baie se prévalent en nombre suffisant de cette opportunité et signent le registre à plus de dix pour cent. Ils seront ainsi les seuls (à La Baie), à aller en référendum, et toutes les autres composantes de SAGUENAY se retrouveront liées par le résultat du vote..., et ses conséquences...

Même si l'ensemble des citoyens des autres municipalités, **pour ne pas briser la ville**, ont préféré ne pas aller signer le registre..., dans l'espoir que les citoyens de La Baie ne le fassent pas également; ils se retrouveront les mains liées.

À Jonquière, par exemple, on est en droit de penser que la majorité des citoyens favorisent une seule ville, à la condition que La Baie soit incluse, d'autant plus qu'elle représente l'ouverture sur l'international et sur le monde ! Si La Baie n'est pas là, il n'est pas sûr qu'ils veulent poursuivre à six !

Aussi, nous nous interrogeons sur le bien fondé d'ouvrir le registre des signatures en même temps, pour tout le monde, plutôt qu'à des **dates différentes** pour chacun des Arrondissements ! À des dates différentes, cela aurait l'avantage de permettre aux résidents de chaque Arrondissement de tenir compte de l'orientation de l'autre, avant de se prononcer.

Le Gouvernement pourrait, par exemple, amorcer le processus de la signature du registre en commençant par là, où le mécontentement s'est fait le plus sentir... ces derniers temps.

### **RISQUES D'INCONGRUITÉS :**

Nous voulons également attirer l'attention de nos parlementaires sur les risques d'incongruités que peut engendrer le processus actuel, advenant qu'un référendum soit positif dans certaines anciennes municipalités. À titre d'exemple, comment verrions-nous Ville de Saguenay, sans l'ancienne Ville de Chicoutimi ? Au plan géographique, elle est au centre des entités regroupées.

Une telle situation, pour le moins cocasse, devrait inévitablement, voire obligatoirement conduire au démantèlement de SAGUENAY. Aussi, sans doute serait-il pertinent que le projet de loi prévoie ce genre de situation, en proposant diverses options ou des nouvelles composantes...

Serait-il sage dans un tel contexte, de prévoir la tenue d'un 2<sup>e</sup> référendum prônant le regroupement de municipalités autour de **trois pôles majeurs**, comme Chicoutimi avec Laterrière et Canton Tremblay - Jonquière avec Lac Kénogami et Shipshaw - et enfin La Baie ? Ou tout simplement prévoir revenir à l'origine, avec **sept municipalités** ? Nous laissons le tout à votre bonne réflexion...

### **LA JUSTE INFORMATION DOIT ÊTRE AU RENDEZ VOUS :**

À maintes reprises, les membres de notre Mouvement ont échangé sur l'importance, pour la population, de bien connaître les enjeux à l'égard du processus référendaire qui s'annonce. La juste information, pour tous les citoyens, est essentielle avant de choisir entre « fusion et défusion ».

Tant les coûts associés au choix de la défusion, les impacts qui en découleront, l'identification claire des infrastructures et équipements qui seront considérés comme nécessitant un financement commun, les sommes impliquées dans la péréquation à venir, l'impact sur le compte de taxes pour une municipalité reconstituée, etc., se devront d'être connus du public...

Aussi, les articles traitant de ces questions, eu égard aux études qui auraient cours advenant un référendum, doivent être maintenus dans le projet de loi, afin que le citoyen soit bien informé quant aux implications de son choix.

#### **POUR CONCLURE :**

Il est plutôt exceptionnel que des gens qui s'étaient regroupés pendant plusieurs mois, autour d'un objectif commun visant à donner un nom à leur ville, se mobilisent à nouveau si rapidement, pour faire part de leur point de vue sur un projet de loi. Sans doute, la cause est-elle importante ? Et nous croyons qu'elle l'est effectivement, puisqu'il s'agit de l'avenir de notre ville, SAGUENAY.

À l'image de la population, plusieurs parmi nous sont favorables à la fusion, comme d'autres non ! Mais ce qu'on sent bien, c'est qu'il n'y a pas d'appui inconditionnel... à la cause des fusions, et le Gouvernement devrait s'en inquiéter, car tout peut arriver dans un référendum...

Hors, comme les autorités s'apprêtent à permettre à la population de se prononcer démocratiquement sur les fusions forcées, nous croyons que le choix devrait se faire sur quelque chose de mieux... que ce qui prévaut actuellement dans nos villes.

**L'offre d'un *projet de société*..., apparaît plus constructive, plus enivrante que le statu quo ! Elle pourrait plaire et susciter de l'espoir..., versus le retour au passé.**

Nous vous remercions de nous avoir donné l'opportunité, de vous livrer notre opinion.

Jean-Pierre Blackburn, M.A.  
Président

**MOUVEMENT D'APPUI AU NOM  
VILLE DE SAGUENAY**

3805, du Roi-Georges  
Jonquière, G7X 1T1

Tel : 418 - 695-8010

LE MOUVEMENT D'APPUI

AU NOM  
VILLE DE SAGUENAY

**MÉMOIRE  
SUR LE PROJET DE LOI NO 9**

Personnes ayant contribué à sa rédaction :

\_\_\_\_\_  
André Bouchard, Jonquière

\_\_\_\_\_  
Roch Laroche, Jonquière

\_\_\_\_\_  
Sylvain Truchon, Chicoutimi

\_\_\_\_\_  
Sylvain Labrecque, Shipshaw

\_\_\_\_\_  
Rosaire Desbiens, Jonquière

\_\_\_\_\_  
Mme Huguette Poirier, Jonquière

\_\_\_\_\_  
Mme Charlotte Harvey, La Baie

\_\_\_\_\_  
Jean-Noël Gervais, Lac Kénogami

\_\_\_\_\_  
Jacques Tremblay, Laterrière

\_\_\_\_\_  
Yvon Perron, Jonquière

\_\_\_\_\_  
Jacques Otis, Shipshaw

\_\_\_\_\_  
Raymond Bégin, Jonquière

\_\_\_\_\_  
Mme Martine Tremblay, Lac Kénogami

\_\_\_\_\_  
Martin Duval, Chicoutimi

\_\_\_\_\_  
Me Céline Gagnon, Jonquière

\_\_\_\_\_  
Roch Martel, Jonquière

\_\_\_\_\_  
Angémil Ouellet, Jonquière

\_\_\_\_\_  
Rosaire Audet, Jonquière

\_\_\_\_\_  
Paul-Henri Turbide, Jonquière

\_\_\_\_\_  
Bernard Larouche, Jonquière

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Blackburn, Jonquière